L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 8 MAI 1879. 52me Année

DUFOUR & LIMET, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI 8 MAI 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par A. & L. Lévy, aux Nos 23 rue des Magasins, Habillements, chapeaux, etc.

LA CONVENTION.

XVI.

[illegible]

(Suite, voir l'*Abeille* du 6 et du 7 mai.)

Contrairement à la pratique suivie en Europe, on semble avoir recherché aux Etats-Unis la simplification dans les impôts. Il a fallu les charges énormes laissées par la guerre de sécession pour que le gouvernement fédéral, qui précédemment ne tirait ses revenus que d'un tarif de douanes modéré et de la vente des terres publiques, eût recours aux autres catégories d'impôts, impôt sur le revenu, impôt du timbre, contributions indirectes, taxes sur les ventes &c. Mais les Etats et les municipalités, à part quelques tentatives récentes pour appliquer le "Moffett register" qui est une taxe de consommation, s'en sont tenus à leurs anciens procédés de taxation.

La principale source de revenu, en Louisiane comme dans la plupart des Etats, est toujours la taxe foncière, basée non sur le revenu réel ou supposé, mais sur la valeur estimée. Le capital est soumis aussi à une taxe égale, mais on sait avec quelle facilité il s'y dérobe par les fausses déclarations. Il en est de même de l'impôt sur le mobilier qui est loin d'atteindre la valeur réelle. Quant à la cote personnelle (poll tax) qui doit frapper tous les citoyens, elle donne un résultat presque nul parce que la loi n'est pas appliquée, moins de 20,000 citoyens sur 175,000 acquittent cette taxe. L'impôt des patentes (licences) rapporte environ $300,000.

Lorsque le gouvernement radical issu de la reconstruction, a eu besoin d'argent, il a trouvé commode et expéditif d'augmenter purement et simplement la taxe directe pesant sur la propriété, le capital et les valeurs mobilières. Cette taxe qui était de 3 3/4 mills en 1867, a été successivement portée à 5 1/2 mills en 1868 et 1869, non compris une taxe extraordinaire de un pour cent, à 7 1/2 mills en 1870, à 14 1/2 mills en 1871 et à 21 1/2 mills en 1872 et 1873. Elle est encore actuellement de 12 mills.

Si on faisait le relevé de ce que la propriété foncière a eu à payer en Louisiane, de 1868 à 1878, pendant une période de dix ans, on serait effrayé du total. Ce ne serait pas cinq pour cent du revenu comme en France, mais cinquante pour cent et plus si on ajoute les taxes locales qui avaient suivi aussi une progression ascendante. La loi de répercussion si complaisamment décrite par les économistes, n'avait pas d'application possible dans notre Etat. Nos producteurs agricoles, obligés par les circonstances politiques et sociales dans lesquelles nous nous trouvions, de payer le travail très fort de sa valeur, ne pouvaient élever les prix du sucre, du coton, du riz et du tabac de façon à recouvrer avec le coût accessif de la production le montant de leurs taxes, par la raison que le prix de vente de ces articles est réglé, non par leur volonté mais par les cours des marchés étrangers. Quant aux propriétaires fonciers de la ville, loin de pouvoir faire supporter à leurs locataires l'augmentation des impôts, ils se sont vus contraints de diminuer chaque année le prix des loyers, heureux encore quand ils pouvaient les toucher.

Le seule loi économique qui ait reçu clairement son application sous ce régime d'impôts excessifs, a été celle qui dit que tout impôt trop lourd ou mal réparti est un obstacle au développement des richesses, et s'il y a eu répercussion, ça été la répercussion de la gêne et de la misère. Les propriétaires ruraux obérés par l'impôt et des salaires trop élevés, n'ont pu payer leurs dettes et les faillites à la campagne ont eu pour contrecoup des faillites en ville. D'un autre côté, les propriétaires fonciers de la ville, ayant leurs revenus absorbés par les taxes, n'ont pu faire réparer leurs bâtisses et toutes les industries du batiment s'en sont ressenties, si bien que la diminution des loyers, au lieu d'être un bienfait pour les travailleurs, a été une cause de détresse par suite du chomage presque général qui en a été la conséquence.

Sans doute, de quelque façon qu'eussent été réparties les sommes énormes prélevées sous forme d'impôts par le gouvernement radical, la population louisianaise toute entière en eût souffert ; mais les effets ont été encore plus désastreux par ce fait que les impôts, étant concentrés sur une seule classe de citoyens, les propriétaires fonciers, ont paralysé les affaires et le développement de la richesse. L'effet de ces impôts excessifs a été pire que n'eût été une confiscation partielle qui n'eût fait que déplacer les titres de propriété.

L'allégement apporté depuis deux ans au fardeau des taxes, a été insuffisant et la Louisiane se ressent encore des effets d'un système qui a produit tant de ruines particulières et causé une détresse générale.

Il est indispensable pour que notre Etat se relève, que la source première de toutes les richesses, la base de l'épargne, c'est-à-dire la propriété foncière soit dégrevée le plus possible d'impôts, pendant une longue période de temps. Il n'est que juste de lui tenir compte de ce qui lui a été pris et de ce qu'elle a perdu, pendant cette longue période de souffrances.

Il ne suffit pas de réduire le plus possible les frais du gouvernement et la dette publique, de façon à ramener le budget des dépenses aux proportions les plus modestes. Quelque réduite que soit la somme annuelle exigée par l'Etat pour faire face à tous ses besoins, il faut encore la répartir le plus équitablement possible et appliquer, autant que faire se pourra, cette règle salutaire de la division des impôts, dont nous avons fait ressortir l'importance, car jamais, quoiqu'on fasse, la propriété foncière ne sera trop dégrevée en vue du rétablissement de la prospérité générale dans l'Etat.

Nous ne proposerons pas un bouleversement complet dans le système actuel d'impôts, si défectueux que nous paraisse ce système, parce que les circonstances ne sont pas favorables à l'application de la loi de répercussion et parce qu'il faut éviter de jeter de nouvelles causes de trouble dans une situation qui n'est déjà que trop troublée. Si avantageux que pourraient être l'impôt sur le revenu ou des taxes de consommation, ce sont là des innovations trop profondes que l'on ne doit pas songer à introduire en ce moment.

Prenons donc pour base le système actuel, en nous efforçant de l'améliorer, et d'y établir des modifications qui rendront plus équitable la répartition des charges publiques.

On a proposé de réduire la taxe directe à cinq mills. Bien que ce taux soit du double plus élevé que celui qui existait avant la guerre et d'un tiers plus élevé que le taux de 1867, il constitue, cependant, une forte réduction sur le taux actuel qui est de 12 mills. En admettant un assessment pour tout l'Etat de 150 millions de dollars, une taxe de 5 mills donnerait un revenu brut de $750,000.

Il faudrait ajouter à cette somme $300,000 de l'impôt des patentes et environ $100,000 de la taxe personnelle. On aurait ainsi un budget total de $1,150,000, ou en tenant compte des non-valeurs de un million de dollars environ.

La diminution de la taxe diminuerait les non-valeurs et rendrait la perception de l'impôt plus facile.

Mais si on ne veut pas gâter les bons effets d'un pareil allégement, il faut se garder d'admettre des exceptions qui augmenteraient forcément la part des uns au profit des privilégiés.

Il faut, au contraire, s'efforcer d'atteindre tout ce qui a réussi à échapper à l'impôt, non pour augmenter le budget mais pour alléger le plus possible par la division le fardeau de chacun. Nous nous expliquerons plus longuement à ce sujet en parlant du capital, de l'impôt mobilier et de l'impôt des patentes et nous indiquerons comment on peut fixer plus équitablement ces deux derniers impôts en les proportionnant au loyer payé.

LA NOUVELLE LOI FISCALE SUR LES VINS ET LES ESPRITS.—Nous avons reproduit plusieurs fois le texte de la nouvelle loi fiscale relative aux esprits et aux vins importés. Le commissaire du revenu interne vient de lancer à la date du 25 avril dernier, une série de règlements pour l'application de cette loi.

Des livres à souches de timbres ont été préparés par le département du Trésor et seront fournis aux importateurs par le collecteur. Les timbres seront apposés par un jaugeur de la Douane. Les collecteurs de douane auront à décider si les marchandises devront être ou non charroyées à un entrepôt de douane pour être inspectées et timbrées, et ils pourront permettre que ces opérations soient faites sur le quai de débarquement.

Les règlements prescrivent toute une litanie d'inscription à insérer sur les timbres spéciaux dont il est question dans la loi. A la fin de chaque mois les livres de souches seront comparés avec le rapport du jaugeur par un officier spécial et quand tous les timbres seront employés, le livre à souches sera enliassé au bureau du collecteur avec le certificat de l'officier spécial.

Tous ces règlements sont très ennuyeux, mais on remarquera que le plus grave inconvénient signalé par nous, celui du transport des vins à la Douane pour être inspectés et timbrés, peut être évité par l'usage du pouvoir discrétionnaire laissé au collecteur.

BANQUE DES CITOYENS—On trouvera dans nos colonnes d'annonces le rapport officiel sur la situation de la Banque des Citoyens à la date du 26 avril 1879.

Un problème à résoudre : Où le propriétaire de l'ETOILE ROUGE peut-il trouver la chaussure pour pouvoir la vendre à si bon marché ?

Le Carême est venu, mangez vos Sardines.

LOUISIANE.

Vermillionville, le 3 mai 1879.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,

Nouvelle-Orléans.

Messieurs,

Le doute n'est plus permis ! Elle s'avance enfin, rapidement, vers nous, cette voie ferrée, après laquelle nous soupirons depuis tant d'années ; pour laquelle, dans des temps meilleurs, nous avons libéralement souscrit.

Sans les grands malheurs qui ont frappé la Louisiane, depuis longtemps elle aurait atteint sa destination.

Il était réservé à l'énergique Chs. Morgan d'en reprendre la continuation ; et à ses successeurs de la compléter. Gloire donc à eux !

Que de merveilles seront la conséquence de ce prodigieux travail !

Bientôt le cri strident de la Locomotive va réveiller les vieux échos de nos vastes prairies. Echos que, jusqu'à ce jour, rien n'a troublé, que le croassement du corbeau ou le mugissement du bœuf.

Quelle métamorphose !

Là, où l'œil fatigué n'embrasse qu'un long et monotone tapis de verdure, de riantes maisonnettes, des villages, des cités vont s'élever comme par enchantement.

Les deux côtés de la route se garniront d'immenses champs de cannes à sucre, de coton et de maïs.

De grands et riches jardins vont remplacer un gazon, précieux, sans doute, mais de peu de valeur, comparé aux succulents légumes qu'ils produiront ; légumes dont la grande cité a constamment besoin.

Dans de vastes vergers seront cultivés des arbres à fruit de tous les pays, de tous les climats. Au premier rang sera le ravissant Mespilus dont la fleur brave les frimas, nourrit l'abeille au cœur de l'hiver et procure à l'enfance un fruit précoce et salutaire.

Et le théier de la Chine ! cet arbrisseau si beau, si précieux, à la feuille toujours verte dont la propagation et la culture offrent la plus grande facilité.

Qu'attend-on pour en couvrir la Louisiane ? Quoi ! Depuis des siècles, l'Europe et l'Amérique, au prix de mille dangers et de sommes incalculables, vont, en Chine, chercher cette feuille d'un usage si répandu, que l'on rapporte souvent adultérée, et nous pouvons la cultiver ici, chez nous, avec le succès le plus complet !

Cet arbre, je le sais par ma propre expérience, résiste parfaitement à nos plus rudes hivers, à nos étés les plus chauds et les plus secs.

En préparer la feuille serait pour les femmes et les enfants, plutôt un amusement qu'un travail.

De chaque côté de la route existent des plaines fertiles, entrecoupées de nombreux cours d'eau denses, où la culture du riz est aussi praticable que dans quelque partie que ce soit du globe terrestre.

Les rives des Bayous "Queue de Tortue," "Nez-Piqué," "Mermentau" sont garnies de forêts épaisses et profondes, capables de fournir éternellement aux locomotives tout le combustible dont elles auront besoin.

Les arbres séculaires de ces forêts plient sous le poids de cette mousse, sans cesse renaissante, dite "Barbe Espagnole," ou bien "Crin végétal," dont le Nord et l'Europe ont un besoin toujours croissant.

Jusqu'à ce jour le haut prix du transport a empêché d'en tirer le moindre parti.

Combien de ressources ignorées, combien de richesses inconnues, la voix puissante du "cheval de fer" va révéler à nos populations frappées d'admiration.

Déjà l'influence de ce grand événement se fait sentir ; à un profond découragement causé par une longue oppression succède l'espoir d'un avenir meilleur.

Puissiez-vous, messieurs les éditeurs, partager mon enthousiasme et la voix éloquente de votre journal convier les hommes actifs et industrieux de tous les pays, au somptueux banquet que leur offre le chemin de fer, Sud, du Pacifique qui, pareil à une longue table richement servie, prend son point de départ de la "Ville du Croissant" et ne s'arrêtera plus qu'aux bords aurifères du Golfe de Californie.

En attendant, messieurs les éditeurs, que ces merveilles se réalisent, dans un avenir très prochain, j'ai l'honneur de vous saluer cordialement. J. R.

Si vous voulez un excellent portrait, il faut aller chez Lilienthal, le photographe en vogue.

Depuis plus de trente ans, il est fait usage du sirop calmant de Mme Winslow pour les enfants. Il dégage l'estomac des acides, soulage des coliques, règle les intestins, guérit la dyssenterie et la diarrhée provenant de la dentition ou d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

MOUVEMENT DU COTON.—Le rapport du comité de la récolte au Président de la Bourse nationale du coton d'Amérique, en date du 7 mai, donne pour les huit mois écoulés du 1er septembre 1878 à fin avril 1879, les chiffres suivants :

RÉCAPITULATION.

	1879.	1878.
Recettes aux ports	4,283,641	4,108,532
Envois par terre aux filatures	397,539	210,898
Au Canada	12,261	1,735
En transit aux ports de l'Est	11,434	24,196
Totaux, balles	4,704,895	4,340,361

La consommation pour le Nord est évaluée à 1,191,266 contre 1,094,095 l'année dernière.

Les exportations pendant la même période de temps ont été comme suit : pour la Grande Bretagne 1,805,811, la Manche 37,677, la France 395,619, le Continent 912,784, total 3,151,891.

Le total des exportations l'année dernière avait été de 2,994,058.

Pour le port de la Nouvelle-Orléans, les exportations des huit mois ont été comme suit : Grande Bretagne 583,614, Manche 8,308, France 199,181, Continent 338,854, total 1,129,852 au lieu de 1,284,800, pour la même période l'année dernière.

On remarquera que les envois directs par terre aux filatures ont pris un grand accroissement.

DEMANDE D'INFORMATION.—Le maire de la ville a reçu d'une dame de Montréal, il y a quelque temps, une demande d'information relativement à MM. Gabriel et Félix de Romay qui ont dû venir très jeunes à la Nouvelle-Orléans avec leur mère madame de Courval de Romay. Ces messieurs, s'ils sont vivants, devraient avoir de 65 à 72 ans. Les personnes qui les auraient connus sont priés de donner les renseignements en leur possession au maire Patton ou à son secrétaire ou de nous les adresser.

Souliers de pêcheur à 75 sous la paire à l'ETOILE ROUGE.

HONNEUR VENANT DE L'EUROPE.—Il est admis de tous côtés que les pilules du Dr Ayer sont incomparablement supérieures à tous les autres remèdes. Réunissant les meilleurs éléments connus du chimiste, elles sont particulièrement effectives contre les nombreux désordres de l'estomac pour lesquels elles sont recommandées comme infaillibles. Ces pilules sont si douces, bien que très actives, qu'elles sont souvent ordonnées par les médecins qui, autrement, ne favorisent pas les remèdes patentés. En vérité, avec les fruits du génie du Dr Ayer sous forme de pilules, salsepareille, ague cure et le cherry pectoral, on pourrait sans crainte voyager à travers les marais et l'Amérique tropicale, ou suivre Stanley dans ses voyages dans l'intérieur de l'Afrique. La maladie ne vous atteindrait pas. — *Amsterdam Nieuws Van Den Dag.*

Bottes en chevreau français, pour dames, à l'ETOILE ROUGE.

Je suis fatigué de la nourriture que je prends, donnez-moi des Sardines.

TRAITÉ DE COMMERCE FRANCO-AMÉRICAIN.

COMITE FRANÇAIS

La circulaire suivante a été adressée par le comité français à tous les présidents des conseils généraux :

Paris, le 17 avril 1879.

Monsieur le président. — Le comité français a l'honneur d'appeler l'attention du conseil que vous présidez sur le projet de traité de commerce franco-américain.

Ce projet touche à de si grands intérêts commerciaux et nationaux qu'il a tout d'abord éveillé la sollicitude d'un bon nombre de sénateurs et de députés, dont vous trouverez les noms en tête de la liste des membres du comité.

Grâce à ce concours, le comité a pu se mettre à l'œuvre. Dès le mois de mars 1878, il a envoyé une première fois en Amérique un de ses membres, M. Léon Chotteau, qui, en visitant en quelques mois toutes les villes importantes des Etats-Unis, de New York à San-Francisco, a réussi à faire nommer par les chambres de commerce de ces villes, des délégués chargés de les représenter à Paris, dans une conférence franco-américaine.

Répondant à l'appel du comité français, les chambres de commerce des villes les plus considérables de France ont envoyé, de leur côté, des délégués à Paris ; de telle sorte que la conférence projetée a pu se tenir dans la capitale les 7, 9 et 10 août 1878. Cette conférence, dans laquelle siégeaient environ quarante délégués américains et un pareil nombre de délégués français, a adopté le projet de traité de commerce que vous trouverez dans le dixième bulletin ci-joint.

Cette base du traité une fois posée, notre comité a dû la soumettre aux principales chambres de commerce de France et des Etats-Unis.

De septembre à novembre 1878, le Havre, Bordeaux, Lyon, Nantes, Tours, Mâcon, St-Etienne, Marseille, Reims et Lille ont été visitées par M. Léon Chotteau et plusieurs de nos collègues, et le projet a été approuvé par toutes ces chambres, à l'exception de deux seules. Toutefois, le comité français ne s'est pas contenté de cette approbation générale ; il a voulu ouvrir une enquête sérieuse sur la situation faite à nos diverses industries par les tarifs américains. Dans ce but, il a créé dans son sein une commission d'études, laquelle a envoyé aux présidents des principales chambres de commerce un questionnaire, et a engagé ces chambres à désigner des rapporteurs spéciaux chargés de transmettre au rapporteur général du comité français, M. Hippolyte Cahuzac, tous les renseignements de nature à éclairer nos législateurs sur le projet de traité.

Un mouvement analogue s'accomplit aux Etats-Unis. Le délégué du comité, M. Chotteau, visite une seconde fois l'Amérique, et il soumet aux commerçants et aux industriels américains les bases du traité. Cette seconde mission du délégué français a plus de succès encore que la première. Boston, Baltimore, New-York et Philadelphie, ces villes rebelles jusqu'ici à toute révision des tarifs, ont pris en sérieuse considération le traité et nommé des comités chargés d'étudier la question.

Enfin, le nouveau congrès lui-même semble plus favorable à l'idée d'un traité, et une dépêche récente nous apprend que le comité des voies et moyens (commission du budget) penche pour un abaissement des tarifs.

C'est en vue de donner une impulsion nouvelle à un mouvement aussi heureusement commencé dans les deux mondes que nous nous adressons aux conseils généraux.

Cet appel n'est d'ailleurs point nouveau. Déjà l'année dernière plusieurs conseils généraux ont mis la question à l'étude ; le conseil général de la Seine s'en est saisi ; ceux d'Indre-et-Loire, de la Charente et de la Gironde ont émis des vœux favorables au projet de traité franco-américain, et ce dernier conseil a, en outre, envoyé une souscription au comité français.

Le comité croit nécessaire conseil n'hésitera pas à suivre cet exemple. Il [illegible] ce que vous voudrez contribuer à la conclusion d'un traité aussi utile au développement de notre commerce, aussi essentiel à l'union des deux grandes Républiques, et que vous vous associerez à l'œuvre du comité en lui apportant l'appui de vos votes.

Pour le bureau,

Le secrétaire, A. DESMOULINS.

Il y en a qui se mettent le doigt dans l'œil, d'autres qui ont de ces hallucinations !......il y en a aussi qui ont le bon esprit de ne se chausser qu'à l'ETOILE ROUGE.

Le cours de la mortalité dans notre pays devient terriblement alarmant, la moyenne de la vie diminuant chaque année dans une proportion [illegible], et la mort résultant généralement de causes les plus insignifiantes. En cette saison de l'année spécialement, les rhumes sont [illegible] et communs que dans les [illegible] de chaque jour nous sommes exposés à ne pas voir les dangers qui nous menacent et sont ainsi est trop tard, la fièvre ou les désordres de poumons s'étant déjà déclarés. Des milliers de gens perdent la vie de cette manière tous les hivers, quand s'ils avaient usé du Sirop Allemand de Boschee une guérison en eut été un sûr résultat, ainsi qu'une grande économie de drogues et de consultations médicales. Pour tous les maux de gorge et de poumons, le Sirop Allemand de Boschee a été reconnu comme la plus grande découverte de son genre en médecine. Tous les droguistes dans ce pays vous en attesteront le merveilleux effet. Plus de 950,000 bouteilles ont été vendues l'année dernière sans qu'il y ait eu le moindre échec dans l'effet du sirop.

EN RUSSIE. — On écrit d'Odessa à la *Gazette de Moscou* que d'innombrables placards révolutionnaires sont affichés sur les murs de la ville ; les autorités y sont menacées de mort, et un soulèvement général du peuple y est annoncé. Tous ces placards sont imprimés en lettres rouges et portent en tête cette devise : *Terrer ou terreur !* (Terreur pour terreur !)

Par suite de l'affichage de ces placards, le commandant supérieur des troupes du cercle militaire d'Odessa, le lieutenant-général Semeka, a mis la ville d'Odessa en état de siège. "La police d'Odessa, dit le Messager d'Odessa du 11, a reçu pour instructions de veiller au maintien de la tranquillité publique, à ce qu'il ne se tienne pas de conciliabule dans la ville, à ce que l'ordre règne dans tous les établissements, jardins, concerts publics, etc., à ce qu'il ne soit pas tiré de coups de fusils ni fait de bruit en public, à ce que les hôtels et auberges restent fermés jusqu'à midi, à ce que toutes les personnes arrêtées soient conduites à la prison centrale, et non dans les lieux de détention habituels, à ce que le personnel de la police fasse tout entier son service et à ce que le commandant supérieur soit immédiatement informé de tout désordre et de toute réunion publique, etc."

Comme conséquence de ces instructions, la police de la ville d'Odessa a été renforcée de 150 soldats d'infanterie, de 115 cavaliers du 7e régiment de cosaques et de 25 fonctionnaires de la police appartenant au corps des officiers.

Les journaux polonais racontent que le gouverneur général de Kharkow vient d'être enlevé par les nihilistes. La chose s'est passé de la façon suivante : Le 8 avril un employé du procureur, en uniforme, se présenta devant le gouverneur général et s'inclinant respectueusement : "M. le procureur m'envoie ici pour prier Votre Excellence de se rendre immédiatement auprès de M. le procureur. —Qu'y a-t-il donc de si urgent ? demanda le gouverneur général.

—Nous sommes sur la trace des assassins du prince Krapotkine, et la présence de Votre Excellence paraît absolument nécessaire.—C'est bien, j'y vais, dit le gouverneur. Et il sonna un domestique. "Pourquoi Votre Excellence sonne-t-elle ? —Je veux faire atteler.—Ce n'est pas nécessaire : M. le procureur, en considération de l'urgence, a envoyé sa voiture pour amener Votre Excellence. Il y aurait du péril à ne pas se hâter.—Ah ! c'est très bien ; alors, je n'ai pas besoin de déranger mes chevaux. Nous partons...."

Le gouverneur monta dans la voiture, et depuis cette heure-là on ne l'a plus revu. Les révolutionnaires l'ont mis sous séquestre. Ces jours derniers, le gouverneur prisonnier a été forcé d'écrire une lettre au chef de la police pour le supplier de procéder avec précaution à la recherche des assassins du prince Krapotkine ; autrement, lui gouverneur de Karkhow, otage entre les mains des nihilistes, paierait de sa tête un excès de zèle.

Pantoufles dernière genre, à l'ETOILE ROUGE.

Avez-vous jamais mangé une salade de Sardines !

60.—Stimulez les reins.—En addition à leurs propriétés toniques, les "Hostetter's Stomach Bitters" exercent une influence bienfaisante sur les reins et la vessie, quand ils sont inactifs, en les stimulant à des efforts nouveaux, ouvrant ainsi une issue pour la sortie des impuretés dont le chenal régulier est l'organe de l'urination. Parmi celles-là sont certains éléments [illegible], inflammatoires, et productifs de maux irréparables s'ils ne sont pas radicalement expulsés. Les reins et la vessie eux-mêmes se trouvent bien de ce stimulant, attendu que leur inactivité est seulement le précurseur de la maladie et de la désorganisation. Ils épurent aussi et soulagent avec les autres portions du système, les poumons et vivifiante effets des amers, qui en outre corrigent l'état dérangé de l'estomac, des boyaux et du foie.

Décédée, subitement, mercredi 7 mai, à 9 heures du soir, Dame CLARA BUREL, veuve d'Edmond J. Forstall, âgée de 74 ans.

Ses amis et ceux de la famille sont invités à assister à ses funérailles. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 122 rue St-Louis aujourd'hui, jeudi, à 5 heures de l'après-midi.

Décédé, hier, à 4 heures P. M., JOHN LOUIS LOZE. L'enterrement aura lieu aujourd'hui, à 4 heures et demie. Le corps est exposé rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister.

Décédé à Paris, France, le 14 avril 1879, à 4 heures et demie du matin, M. FRANÇOIS AVEGNO, natif de la Nouvelle-Orléans, âgé de 53 ans.

Rapport sur la situation DU DÉPARTEMENT DE BANQUE DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

A la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane

A la clôture des affaires, le 26 avril 1879.

ACTIF.

Propriétés foncières		$ 319,656 89
Surtirage		341 46
Autres bons et actions		24,033 00
Département des hypothèques		692,764 28
Prêts et escomptes remboursables après 90 jours	$363,755 23	
Prêts et escomptes remboursables dans les 90 jours	410,597 10	
Prêts sur demande	270,809 28	1,042,961 60
Dû par d'autres banques et banquiers		197,296 82
Dépenses courantes		11,337 42
Espèces—Or	213,[illegible] 60	
Argent	13,481 60	
Billets des E. U. et des banques nationales	307,759 00	535,427 62
		$2,824,617 60

PASSIF.

Capital-action payé	$1,500,000 00	
Bénéfices non-divisés	48,664 00	1,548,664 00
Dividendes non-payés	3893 00	
Dépôts portant intérêt	5,934 88	
Dépôts ne portant pas intérêt	990,448 80	
Dû aux banques et banquiers	276,578 28	1,275,952 90
		$2,824,617 60

Nous, de la banque des Citoyens de la Louisiane, jurons solennellement que le rapport ci-dessus est exact au mieux de notre connaissance.

JAS. J. TARLETON, Caissier.

ED. A. BALFREY,
DUNCAN F. KENNER, Directeurs.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.

Fait et assermenté devant moi, ce 28e jour d'avril 1879. A. PITOT, notaire.

Publié conformément à l'acte No 21 de 1877, E. A. BURKE, Trésorier d'Etat.

8 mai—1f

Bureau des Assesseurs, Nlle-Orléans, 6 mai 1879.—Avis aux porteurs de polices des compagnies composant le Bureau des Assureurs de cette ville : L'usage de machines à gaz de toute dénomination ne sera permis dans aucun édifice assuré par les compagnies composant ce Bureau, à moins qu'on en ait fait préalablement la déclaration aux dites compagnies et obtenu une permission qui sera inscrite dans les polices. Toute infraction à ce règlement frappera les polices de nullité.

Par ordre du Bureau,
7mai—10f GEO. MATHER, secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, rue du Canal 104—Nouvelle-Orléans, 6 mai 1879.—A la séance annuelle pour l'élection de Directeurs tenue au bureau de la Compagnie le 7 avril dernier, les messieurs suivants ont été élus :

MM. P. Maspero, [illegible], [illegible], [illegible], D. A. Chaffraix.

Et dans une réunion du Bureau qui a eu lieu le 5 mai 1879, M. Paul Fourchy a été à l'unanimité réélu président.

G. M. NOTT, Secrétaire.

Consultation et Morphine.

En attendant que je puisse effectuer des dépôts de ma Morphine dans un certain nombre de pharmacies de la ville, on pourra en trouver à mon office de consultations, coin Marais et Annette. Une circulaire, expliquant les cas dans lesquels cette liqueur est réellement précieuse, sera donnée à qui la demandera.

Je dois ajouter que la Morphine est aussi agréable à prendre qu'elle est convenable pour la guérison des maladies citées dans la dite circulaire.

7 mai Dr C. TURPIN.

AVIS.

Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nlle-Orléans.

A partir de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, le Dr F. de Roaldès, au No 78 rue Rampart, fera le service de cette Association, pour la section d'en haut, en place du Dr C. A. Gaudet.

Heures de consultation, de 9 à 10 A. M., à la pharmacie de Lavigne, à l'encoignure des rues Bassin et Poydras, et de 1 1/2 à 3, à la résidence du Dr F. de Roaldès.

Par ordre du président, WM. MAYER. D. PUCHEU, Secrétaire.

LIQUIDATION LIQUIDATION LIQUIDATION ! CHAUSSURES ! Chaussures ! Chaussures !

Le stock immense et varié de la Maison Ste-Anne Vendu sans réserve ou limites, Au coin Royale et Ste-Anne, Chaussures de tous genres et les plus belles des premières manufactures de BOSTON, NEW YORK, CINCINNATI, ROCHESTER Et PHILADELPHIE. Les célèbres Chaussures d'ALBANY ne se trouvent qu'au COIN ROYALE & STE-ANNE. VENEZ TOUS ! NE VOUS TROMPEZ PAS. Profitez ! Profitez ! Profitez du GRAND RABAIS 50 pour 100 meilleur marché que PARTOUT AILLEURS. CHEZ E. ANGAUD, AU COIN ROYALE & Ste-ANNE. 27 avril—3MJD

CONSULAT DE FRANCE A LA NOUVELLE-ORLÉANS BUREAUX, 93 RUE ROYALE. Ouvert de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis. [list of names, illegible] Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif. Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès. La Nouvelle-Orléans, ce 7 Mai 1879. Le Consul de France, VICOMTE PAUL D'ABZAC. 8 mai

ONE PRICE STORE, 195, 197 & 199, rue Vieille Levée, ENCOIGNURE STE-ANNE. [illegible] Le "One Price Store" [illegible] $4.75 Habillements pour Première Communion, [illegible] $4.75. [illegible] MICHEL LION, 195, 197 et 199 rue Vieille-Levée, 27avril—1m Encoignure Ste-Anne.

BONNE OCCASION. Magasin de fourrage à vendre, [illegible] S'adresser au bureau de ce journal.

A vendre pour cause de départ. L'ETABLISSEMENT de maréchal-ferrant, [illegible] LARBOUY, No 126 rue Rampart, entre Toulouse et St-Pierre, [illegible] S'adresser sur les lieux.

A vendre à l'amiable, Au No 313 rue Dauphine, entre Esplanade et Marigny, [illegible]

VÊTEMENTS POUR Hommes, Jeunes Gens, Garçons et Enfants. —A— Bon Marché. LES PRIX Sont faits pour convenir aux TEMPS DURS. Venez chacun ! Venez tous ! ! CHEZ C. LAZARD & Co., 213 à 217 rue Vieille-Levée, près Dumaine, en face du MARCHÉ FRANÇAIS. Grand Assortiment de VÊTEMENTS FINS ET ORDINAIRES ET DE LINGES DE PEAU —A DES— Prix défiant toute concurrence. Les acheteurs au COMPTANT trouveront leur avantage en venant examiner nos MARCHANDISES ET NOS PRIX REDUITS. Voyez la liste ci-dessous : PRINTEMPS ET ÉTÉ 1879. Pour Hommes. [price list illegible] Grand assortiment de Dusters alpaca et toile à prix modérés. Pour Jeunes Gens. [price list illegible] Pour Jeunes Garçons de 9 à 15 ans. [price list illegible] Pour les Enfants de 3 à 9 ans. [price list illegible] ARTICLES DE TOILETTE. [price list illegible] GRAND ASSORTIMENT DE Parapluies soie et coton à TOUT PRIX, AUSSI—MALLES, VALISES, SACS DE VOYAGE, CRAVATES, NŒUDS, &C., Immense assortiment de CHAPEAUX [illegible] Linge fait sur mesure. 27 avril—1m

AU VIEUX PÊCHEUR. 36, Passage de la Bourse, entre Canal et Bienville.

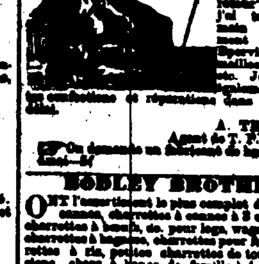

Je, soussigné, ai l'honneur de prévenir [illegible] A. TRÈZE, Agent de T. F. Rocher. On demande un [illegible] de magasin.

BOBLEY BROTHERS ONT l'assortiment le plus complet de wagons à [illegible] Dépôt 197 et 199 Commune. 3 mai—1 an.

BATISTES IMPRIMEES, ORGANDIES JACONATS. Toiles d'Alsace, Toiles du Nord, &c., &c. NOUS appelons l'attention des acheteurs sur les marchandises ci-dessus, lesquelles viennent d'être reçues, et que nous sommes prêts à offrir à des prix extrêmement bas. D. H. HOLMES 155 CANAL, et 15 BOURBON. 30mars

EXPLICATIONS ! Le public, toujours prêt à s'effrayer des changements qui s'opèrent dans certains commerces qui l'intéressent, a besoin d'être éclairé sur la marche de ces commerces. [illegible] Les prix ne seront pas changés. [illegible] Je vais chez DANZIGER —et à— L'ETOILE ROUGE. Je vais chez SCHWARTZ —et à— L'ETOILE ROUGE. Je vais chez PEPIN & BROUSSARD —et de là à— L'ETOILE ROUGE. Je vais chez HOLMES —et de là à— L'ETOILE ROUGE. Je vais chez B. & W. CRONER —et de là à— L'ETOILE ROUGE. Je vais chez FELLMAN —et de là à— L'ETOILE ROUGE. Je vais chez MAX BEER —et de là à— L'ETOILE ROUGE. et ainsi de suite pour toutes les grandes maisons de la rue du Canal d'où tous les amateurs de bonnes chaussures se rendent à L'ETOILE ROUGE. Un autre grand avantage c'est que tous les chars de la ville vous déposent jusqu'à la porte de l'ETOILE ROUGE. Enfin cet établissement a pour le public tous les avantages réunis. PRENEZ NOTE DE CECI : Les Prix ne seront pas changés. L'ETOILE ROUGE sera toujours le seul endroit où l'on trouvera l'élégance réunie à la solidité et le bon marché avant toute chose. Les Prix ne seront pas changés, car c'est par les bas prix que l'ETOILE ROUGE a toujours brillé et qu'elle brillera encore. Les Prix ne seront pas changés. [illegible] Avec l'espoir que vous voudrez bien accorder votre bienveillant patronage à L'Étoile Rouge, Coin Canal et Baronne, Je demeure votre respectueux serviteur, ARTHUR DURIEU. 4 avril—

Chemises Françaises CHEZ B. SEMBRE, Coin St.-Louis et Royale. Reçu directement de Paris un magnifique choix de CHEMISES. CHEMISES tout toile, devant toile, PERCALE COULEUR, avec et sans cols. Tous les genres, toutes les tailles. CALEÇONS TOILE ET COTON CROISÉ, LINGE DE DESSOUS, CRAVATES, FAUX-COLS, PARAPLUIES. Articles pour première communion. Articles Fantaisie pour Dames. GANTS DE PEAU, GANTS DE FIL, EVENTAILS, BIJOUTERIE JAIS, EN-CAS ET PARASOLS. PARFUMERIE (Importation garantie.) GRANDE SPECIALITE DE VOITURES POUR ENFANTS, JOUETS, JOUETS. ENFIN Mille autres articles trop longs à énumérer ici. Réduction extraordinaire dans les prix. 22 avril—1m M.J.D.

ALLEZ VOIR —LA— Nouvelle Machine à Coudre DAUNTLESS. C'est la plus facile et la plus légère à mener. La navette contient plus de fil que les autres, et est la seule qui n'ait pas de trous à enfiler. Il n'y a que l'aiguille à enfiler. Toutes les pièces sont d'acier, et la Machine est garantie pour cinq ans. Prix de la Dauntless, avec table à rallonge et cinq tiroirs et couvertures en noyer, y compris tous les accessoires...$35 comptant. DEPOT des célèbres Machines DOMESTIC. Machines véritables de SINGER, WHEELER & WILSON No 8, GROVER & BAKER, HOWE et WILSON IMPROVED, à des prix très réduits. Machines de seconde main, de $5 à $20. V. WEHRMANN, 135, rue Royale, N. O.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac. JUSQU'A nouvel ordre les trains circuleront comme suit : le dimanche à 6, 7, 8, 9 h. et ensuite toutes les demi-heures. Dernier train de la ville, à 6.30 P. M., du lac, à 9.30 P. M. Pendant la semaine, à 6.30 et à 9 A. M., et ensuite toutes les heures. Dernier train de la ville, à 7 P. M.; du lac à 8 P. M. T. S. WILLIAMS, Surintendant.

Le stock le mieux choisi et le meilleur marché à la Nouvelle-Orléans PRIX RÉDUITS POUR DU COMPTANT. Le nouveau STOCK DE LINGERIE DE DESSOUS D'ÉTÉ, en magasin. Assortiment élégant de nouvelles Cravates. BONNES CHEMISES à aussi bas prix que 75 cents. CHEMISES DE DESSOUS, 40 cents. CALEÇONS, 50 cents. COLS, $1 la douzaine. POIGNETS, $3 la douzaine. Tout autre article de toilette également à prix aussi RÉDUITS. B. T. WALSHE, 110 ------ RUE DU CANAL ------ 110 4 mai—DMeJ au 15 juin

Une grande Fête Champêtre SERA DONNÉE Aux Fair Grounds, le Dimanche, 25 Mai 1879, Au profit de l'Union Française Par les présidents des Sociétés Françaises de la Nlle-Orléans. Prix du billet - - - 50 cents Dames et enfants gratis. Bureau du comité d'organisation : Président honoraire : M. le VICOMTE d'ABZAC, Consul de France, M. EDGAR LARUE. Président : M. D. POCHELU, président de la Société Française de Jefferson. Vice-Président : MM. J. Schweitzer, président de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle. Paul Estèbe, président de la société de St-Maurice. Alex. Hanna, président de la société Culinaire. P. Roques, président de la société des Garçons Restaurateurs. E. Erhard, président de la société Lorraine et Alsacienne. F. Tunguy, président de l'Union Française. A. Selles, capitaine des Francs-Tireurs. G. Bossé, capitaine des Gardes Lafayette. Trésorier : M. G. Maylié, président de la société des Bouchers. Secrétaire : H. Billard. Les détails du programme de la fête seront donnés plus tard. Les personnes qui désireraient proposer des divertissements sont priées de s'adresser aux membres du comité d'organisation ou au bureau de l'Union Française, No 8, rue St-Louis. 3 mai

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 7 mai—CLASSE No 109. Tirage de 4 heures P. M. [illegible] 13 16 31 30 24 46 17 47 29 10 33 35 63 Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et ont lieu au bureau des salons de la Compagnie. En témoignage, nous apposons notre signature. Ce 7 mai 1879—4 heures P. M. ABAM GIFFEN, LOUIS H. FILIS, Commissaires. Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tout temps, dans toutes nos succursales.

J. LEVOIS 126, RUE DU CANAL 126, A reçu par le steamer Toulouse et mettra en vente LUNDI, 14 AVRIL, Un assortiment choisi de NOUVEAUTÉS en Tissus français, comprenant : Costumes en percale française, Peignoirs en percale française, Fichus en soie, Pékin satiné, Beiges tout laine, Nouveautés en Grenadine noire. Il invite ses clients et le public à venir examiner ces marchandises nouvelles. 13 avril

BEERSHEBA SPRINGS, Grundy County, Tenn. Au sommet des Montagnes du Cumberland. CE MAGNIFIQUE ET DÉLICIEUX établissement thermal ayant été acheté et complètement restauré par les soussignés, sera prêt, vers le 15 mai, à recevoir MM. les voyageurs et restera ouvert toute l'année. S'appuyant sur la réputation qu'ils se sont acquise dans le passé comme hommes et comme directeurs d'hôtels, les soussignés espèrent compter sur une forte part du patronage du Sud. On pourra, après le 1er juin, se procurer des billets pour Beersheba, aller et retour, aux différents bureaux de chemins de fer. Conditions : $35 par mois ; $10 par semaine ; $2 par jour. Enfants (au dessous de 12 ans) et domestiques, moitié prix. CHAS. E. SMEDES, autrefois du St James Hotel, à la Nlle-Orléans. JAS. M. MARTIN, de la Nlle-Orléans, 2 mai Propriétaires.

Mississippi Military Institute. Expédition scientifique et excursion de plaisir A la Capitale Nationale et aux Montagnes de la Virginie, Commençant le 30 juin 1879. VOYAGE entier de trois mois, y compris la pension, le blanchissage, l'enseignement et le prix du billet en chemin de fer, seulement $195. S'adresser pour circulaires à la librairie de HEBERT & Cie, 80 Chartres, coin Bienville. E. H. MURFEE, Surintendant, Pass Christian, Miss.

CONSERVEZ VOS TAPIS. En les faisant nettoyer par la Compagnie dite : Boston Patent Steam Carpet Beating and Renovating Company, Bureau 170 rue du Camp, succursale, 51 rue Royale. Les travaux de battre et de remettre à neuf les tapis se font aux Nos 10, 12, 14 et 16 rue Poeyfarré, coin Annunciation. Prix pour battre, brosser et remettre à neuf : Battre et brosser les tapis de laine et les nattes de coco 3 ply, 4c. la yarde. Battre et brosser les tapis de Bruxelles, velours et Wilton, 5 cts la yarde. Battre et brosser les Axminster et Aubusson, 6 cts la yarde. Remettre à neuf, 5 cts extra par yarde. Couvertures de pianos de $1 à $1 50. Couvertures de tables, de 50 cts à $1. Couvertures de laine 40 cts la paire. Lambrequins de $1 50 à $3. Pas de frais additionnels pour enlever les tapis, les rouler et les emmagasiner. Tout travail garanti ou pas de paiement exigé. Toute commande envoyée par la malle, laissée au bureau ou aux ateliers sera remplie avec promptitude. H. L. JONES JR., propriétaire, Bureau, 170 rue du Camp. ALBERT PAUL, Agent. Bureau 51 rue Royale. 26avril—3m—D M J

TAPIS. TOILES CIRÉES. Nattes de Chine. Elkin & Co., 100 Rue du Canal 100 Reçoivent les marchandises d'été de la dernière genre. Aussi STORES et RIDEAUX, TOILES DE PARQUET Linoleum et Lignum. NATTES Cocoa et Napier. 20 avril—3 m—DMeJ

ARTICLES DE TAPISSERIES. A. Brousseau & Son. 17..........CHARTRES..........17 Vendent leur vaste stock de Rideaux en crin, Rideaux à moustiquaire, Demeures pour lits, Rideaux, Rideaux [illegible] A des prix grandement réduits. Tapis, Toiles cirées, Nattes en coco et en paille, Stores, Etoffes à rideaux Vendus à des prix plus réduits qu'ils ne l'ont jamais été à la Nouvelle-Orléans. Venez voir notre assortiment. 16 fév.

Le Dr A. CAPDEVIELLE A OUVERT un bureau de consultation No 82, rue St-Philippe, encoignure Chartres. Heures de consultation—Tous les jours, de midi à 2 heures. Résidence—No. 114 rue Bourbon. 15 fév.

Vaccination. Mmes GAGNANT et BAUDET, accoucheuses reçues des facultés de médecine de Paris et de la Nouvelle-Orléans, annoncent au public et aux Dames de leur clientèle en particulier qu'elles vaccinent tous les MERCREDIS, à midi. Résidence, rue des Remparts Nos. 187 et 189, entre Dumaine et St. Anne. 11 mars—3m—Mar. J. D

Mme VERGEZ, SAGE-FEMME, CONTINUE à s'occuper de la pratique des accouchements. Elle porte toujours un soin particulier au traitement des maladies de l'utérus. Consultations tous les jours, de midi à 2 heures, à son domicile, rue Royale 158. Sa nombreuse clientèle est prévenue qu'elle vaccine tous les lundis, à midi. 6avril—3m—D.Mar.J

Le nouveau remède Louisiane. Le plus grand sirop de [illegible] [illegible] Vendu par tous les principaux [illegible] 1er déc.

PHARMACIE GÉNÉRALE Ancienne des rues Chartres et St-Philippe CETTE pharmacie, qui vient d'être montée avec un soin minutieux, possède un stock complet de MÉDICAMENTS DE CHOIX. Les préparations y sont confiées à des chimistes d'une expérience éprouvée qui seront toujours prêts, la nuit comme le jour, à remplir les formules de MM. les médecins. Grand assortiment de MÉDICAMENTS PATENTES. 12avril

POUR AVOIR ABSOLUMENT LES MEILLEURES PHOTOGRAPHIES Brevetées et à couleur fine, ALLEZ CHEZ Lilienthal 121 --- Rue du Canal --- 121

MEDAILLES Décernées à l'Exposition Universelle de Paris de 1878.

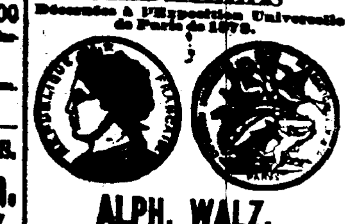

ALPH. WALZ, Propriétaire et fabricant du célèbre MALAKOFF BITTERS qui, comme l'indiquent les médailles ci-dessus, a remporté le prix à la dernière exposition de Paris. C'est un cordial agréable et savoureux, un stimulant sain composé d'ingrédients aromatiques et amers, un fortifiant, et uniques d'une efficacité reconnue par la Faculté Médicale de la Louisiane. Ce Bitters est spécialement propre à l'usage des familles. Seul agent à la Nouvelle-Orléans de la maison Geo. & Co., pour la vente de la délicieuse bière AURORA LAGER BEER, en barils et en bouteilles. No. 36 rue Canal, au [illegible]

Phœnix House, Au lac Pontchartrain, (A l'extrémité du Pontchartrain Railroad. Bien connu comme restaurant MIGUEL. Rouvert pour la saison par JOHN TRISCONI, ASSISTÉ PAR MIGUEL BRISOLARI. Prix réduits de vingt-cinq pour cent. La table sera pourvue de tout ce qu'il y a de plus fin et de plus délicat sur le marché, et la cuisine ne sera surpassée par aucune autre en ce pays. Les vins et les liqueurs importés seront de qualité véritablement supérieure. [illegible] JOHN TRISCONI. 13avril 3m